

TOUS RISQUES VÉLO



A partir de

12,50*
par mois

6 mois
OFFERTS*

Pour que tout roule Protégez votre vélo !

- ▶ Garantie accidentelle corporelle du cycliste
- ▶ Vol avec effraction ou agression
- ▶ Dommages accidentels : bris, chute, choc
- ▶ Dommages causés par l'eau
- ▶ Incendie, tempête, attentats, catastrophes naturelles

Société d'Assurance Mutuelle
à cotisations variables.
Entreprise régie
par le Code des Assurances.



VOTRE
EXPERT

DU VÉLO
ÉLECTRIQUE

CONCEPTION
VENTE
SAV



LA PREUVE PAR L'EXEMPLE

Ce que vous apporte concrètement votre garantie :

Le 5 avril, notre assuré Monsieur T. glisse accidentellement lors d'une promenade dominicale et familiale. Il se blesse avec une fracture du tibia et endommage son vélo électrique au niveau du guidon et d'une jante. Le 8 avril il procède à une déclaration de sinistre accompagnée la même semaine d'une attestation de fracture du médecin des urgences et d'un devis de

réparation de son marchand de cycle. Il perçoit le 29 avril la somme de 1.000 € au titre de sa garantie accident corporelle ainsi que le remboursement du montant des dommages pour la somme de 550 € (déduction faite de la franchise de 10 %) par virement bancaire sur son compte.

Mutuelle Alsace Lorraine Jura
6 boulevard de l'Europe
BP 3169
68063 MULHOUSE Cedex

www.assurancemutuelle.com



DEMANDE DE MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Prélèvement récurrent

Nom, prénom

Adresse

Tél. : _____ Mail : _____

Numéro d'identification internationale du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

Code international d'identification de votre banque

Référence Unique du Mandat - RUM (à remplir par le créancier)

Joindre un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP).
(A COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT)

NOM ET VILLE DE L'ÉTABLISSEMENT EN URDU COMPTA DÉBITER

MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA
6 boulevard de l'Europe - B.P. 3169 - 68063 MULHOUSE Cedex

Identifiant créancier SEPA (ICS) | F | R | 6 | 9 | Z | Z | 4 | 1 | 4 | 8 | 9 | 8

DATE
SIGNATURE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA. Les parties conviennent d'un commun accord que la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA vous informera de la mise en place des prélèvements au minimum dans un délai de 7 jours avant la date du premier prélèvement effectué. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.
Point de contact pour votre mandat de prélèvement SEPA :
- Information modification ou révocation du mandat : votre interlocuteur habituel
- Réclamation relative à un prélèvement effectué : 03 8935 4949 ou sepa@mail.fr
Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande.

Nous assurons les VTC, Vélo à Assistance Electrique, VTT, tandem, vélo couché, vélo de route en tous risques et en tous lieux.

Bon à savoir

- ▶ L'assurance habitation couvre les dommages causés aux cycles qu'en cas de sinistre au domicile et non à l'extérieur de celui-ci.
- ▶ Le complément idéal à votre assurance Habitation.
- ▶ Une protection efficace et une indemnisation rapide.
- ▶ Votre fidélité récompensée avec une garantie majorée.

Les garanties accordées

- ▶ Capital jusqu'à 4 000 €.
- ▶ Faible franchise.
- ▶ Garantie accidentelle corporelle du cycliste incluse.
- ▶ Contrat dédié à tous les cyclistes.

Votre interlocuteur et pour tous renseignements :

MALJ LONS

305 Bd Jules Ferry
39000 LONS LE SAUNIER
Tél. 03 84 24 98 42
stephanie.jeantroux@assurancemutuelle.com

Code 1328

Proposition Tous risques Vélo



6 mois OFFERTS*

OUI, je souhaite être garanti par le contrat Tous risques Vélo

Date d'effet demandée

Echéance annuelle

Souscripteur

NOM, Prénom M. Mme

Adresse

N° Tél. fixe N° Tél. portable

Code postal Commune

Né(e) le Profession E-mail

Caractéristiques du cycle

VAE⁽¹⁾ VTC Autres : Date de première mise en circulation

Marque Numéro de série

Cotisations

Capital assuré jusqu'à 4.000 €

Taux appliqué 8 % (capital assuré x 8 %)

Garantie : accident⁽²⁾ corporel du cycliste + 21,00 €
(voir articles 11 et 12 des DG TRVELO 03.17)

Cotisation annuelle totale

Droit d'adhésion MALJ : + 7€ (montant non dû si vous êtes déjà sociétaire).

*Oui, je souhaite bénéficier de l'offre 6 mois gratuits la 1ère année pour toute souscription d'une affaire nouvelle avant le 31/12/2017.

Paiement de la cotisation

Annuel Semestriel
 Trimestriel par prélèvement Mensuel par prélèvement
(10 € minimum)

L'assuré déclare disposer d'un antivol référencé par le SRA ou agréé "2 roues" par la FUB (<http://www.fub.fr/ma-securite/equipement/antivols>) ou Trelock FS300 TRIGO

Oui Non (Garantie de vol exclue)

(1) Vélo à assistance électrique. Le vélo électrique répond aux caractéristiques suivantes : - le moteur s'arrête dès que le cycliste arrête de pédaler - le moteur s'arrête lorsque la vitesse atteint 25 km/h - la puissance maximale du moteur est de 250 watts - le VAE n'a pas de poignée d'accélération, d'interrupteur, de bouton ou autre dispositif qui permet au vélo d'avancer tout seul. (2) Voir articles 11 et 12 des DG TRVELO 03.17

La garantie prend effet après acceptation par Nous à la date figurant sur les Conditions Particulières établies sur la base des renseignements recueillis sur la présente proposition au plus tôt le lendemain midi du paiement de la première cotisation. Il en va de même pour toute modification.

Le souscripteur :

- reconnaît avoir été informé des conséquences qui pourraient résulter d'une omission ou d'une fausse déclaration par application des dispositions prévues aux articles L113-8 (nullité du contrat) et L113-9 (réduction des indemnités) du Code des Assurances,
- dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès de la société pour toute information le concernant (loi "Informatique et Libertés" du 06.01.1978),
- déclare avoir pris connaissance des Dispositions Générales MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA (modèle DG TRVELO 03.17).

Conformément à l'article L.112-9-1 du code des assurances, en cas de fourniture à distance d'un contrat d'assurance, vous disposez d'un délai de 14 jours calendaires pour exercer votre droit de renonciation à compter du jour où vous recevez les conditions contractuelles. Dans ce cas, vous devez notifier la renonciation par lettre recommandée avec accusé de réception en l'adressant à la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA selon le modèle de lettre qui suit : Je soussigné..... (nom, prénom) demeurant..... (adresse du souscripteur) déclare renoncer au contrat d'assurance n°..... (inscrire le numéro) que j'avais souscrit le..... (date). Le montant de la prime que vous avez réglé vous sera alors intégralement remboursé dans les trente jours à compter de la réception de votre lettre de renonciation par la MUTUELLE ALSACE LORRAINE JURA

Date

Signature



VOTRESHOWROOM

Mutuelle Alsace Lorraine Jura
6 boulevard de l'Europe
BP 3169
68063 MULHOUSE Cedex

www.assurancemutuelle.com

